

Association Loi 1901 N° SIRET : 400 667 549 000 28 12 rue du Colonel Sebbane 69600 OULLINS

Tél: 04 72 66 17 50



www.missionlocale-mlisol.org

Fonds d'Aides Intercommunal aux Jeunes (FLIAJ) Convention année 2023

Entre

La Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais,

dont le siège social est situé, 12 rue du Colonel Sebbane à Oullins (69600) représentée par son Président, Monsieur Yves GOUGNE.

d'une part, et

la commune de Sainte Foy Les Lyon

représentée par son Maire, Madame SARSELLI Véronique,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1

Selon les termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour 2023 entre la Métropole de Lyon et la commune de Sainte Foy Les Lyon, la gestion financière du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes (FLIAJ) est confiée à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais.

ARTICLE 2

La Mission Locale Intercommunale du Sud Ouest Lyonnais s'engage à :

- Assurer le secrétariat du fonds,
- Animer les travaux du Comité d'attribution,
- Assurer la gestion du fonds,
- Rendre compte de l'activité.



Association Loi 1901 N° SIRET : 400 667 549 000 28 12 rue du Colonel Sebbane

69600 OULLINS Tél : **04 72 66 17 50** contact@mlsol.fr

Liberté · Égalité · Fraternité

La Région

www.missionlocale-mlisol.org RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARTICLE 3

la commune de Sainte Foy Les Lyon recevra le bilan annuel de l'activité du fonds intercommunal.

la commune de Sainte Foy Les Lyon transmettra à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais une copie de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour l'année 2023 entre la Métropole de Lyon et la commune de Sainte Foy Les Lyon.

ARTICLE 4

la commune de Sainte Foy Les Lyon s'engage à verser, conformément aux termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée entre la Métropole de Lyon et la commune de Sainte Foy Les Lyon pour l'année 2023, à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais, la somme de **2010 €** (frais de gestion inclus) au titre de l'année 2023.

La répartition est la suivante :

- 1005 €, participation « la commune de Sainte Foy Les Lyon ».
- 1005 €, participation « la Métropole de Lyon ».

Dont montant des frais de gestion : 301,5 €.

Si nécessaire, le reliquat global géré par la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais constaté sur l'exercice précédent :de 4 973.06€ pourra être mobilisé.

ARTICLE 5

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait à Oullins, le 01/01/2023.

Pour La MLSOL
Le Président,
Mangieur Vyeg COUCNI

Monsieur Yves GOUGNE

MISSION LOCAL SUD OUEST LYONN 12, rue du Colonel Seb/

69600 OULLING Tél.: 04 72 66 17 50 SIRET: 400 667 549 00028 Pour la la commune de Sainte Foy Les Lyon

Le Maire,

Madame SARSELLI Véronique